



Assemblée nationale
Québec

journal des Débats

COMMISSIONS PARLEMENTAIRES

Quatrième session - 32^e Législature

Commission permanente de la fonction
publique

Étude du projet de loi 51
Loi sur la fonction publique (5)

Le lundi 12 décembre 1983 - No 198

Président: M. Richard Guay



Intervenants

M. Jean-Pierre Jolivet, président

Mme Denise LeBlanc-Bantey

M. Michel Pagé

M. Guy Bisailon

Abonnement: 30 \$ par année pour les débats de la Chambre
30 \$ par année pour les débats des commissions parlementaires

Chèque rédigé à l'ordre du ministre des Finances et adressé à
Éditeur officiel du Québec
Diffusion commerciale des publications gouvernementales
1283, boulevard Charest-Ouest
Québec G1N 2C9
Tél. (418) 643-5150

0,75 \$ l'exemplaire - Index 5 \$ en vente au
Service des documents parlementaires
Assemblée nationale
Édifice H - 4e étage
Québec G1A 1A7

Courrier de deuxième classe - Enregistrement no 1762

Le lundi 12 décembre 1983

Étude du projet de loi 51

(Dix heures seize minutes)

Le Président (M. Jolivet): À l'ordre! Avant de nommer qui que ce soit pour l'ouverture de cette séance, il semble y avoir un petit problème ce matin, je demanderais à M. le député de Portneuf et whip de l'Opposition de nous l'expliquer.

Ajournement

M. Pagé: M. le Président, j'ai le regret de vous informer que les représentants de notre groupe parlementaire ne pourront être ici ce matin en raison d'un malencontreux accident qui est arrivé à notre collègue de Louis-Hébert, M. Doyon. Les coïncidences font que tout cela arrive en même temps; c'est la même chose pour M. French qui est dans l'impossibilité d'être ici ce matin. J'ai communiqué avec le bureau du whip du gouvernement, le bureau du leader du gouvernement, et tout indique qu'on pourrait reprendre cette séance, et très probablement compléter l'étude de ce projet de loi jeudi, en fin d'après-midi.

Le Président (M. Jolivet): Mme la ministre, avez-vous quelque chose à ajouter?

Mme LeBlanc-Bantey: M. le Président, je crois que l'intervention du whip du Parti libéral se passe de commentaires. Évidemment, il était prévu qu'on siège ce matin; si on avait pu le faire, tant mieux, mais s'il y a un empêchement majeur, j'aimerais mieux ne pas décider dès maintenant que la prochaine séance aura lieu jeudi. Si tel est le cas, j'espère qu'au moins on terminera. Si la prochaine séance permettait de terminer l'étude article par article, tant mieux!

Le Président (M. Jolivet): M. le député de Sainte-Marie a quelque chose à ajouter.

M. Bisailon: Juste un commentaire, M. le Président. Si on doit se retrouver mercredi ou jeudi de cette semaine pour continuer l'étude article par article, il va falloir disposer en même temps d'un certain nombre de points dont on devait discuter en commission parlementaire et qui ne font pas partie d'un article précis. Je réfère entre autres à la formation du comité d'implantation dont parlait la ministre lors de la deuxième lecture. Je réfère aussi aux

conditions de travail des conseillers en gestion de personnel desquelles on attend des nouvelles, bonnes, on ose l'espérer. Finalement, il y a l'amendement que j'ai soumis vendredi et qui devrait normalement faire l'objet d'un débat lorsqu'on reprendra nos travaux cette semaine.

Le Président (M. Jolivet): Compte tenu des circonstances, j'ajourne la séance sine die en attendant un avis de l'Assemblée nationale.

M. Pagé: Merci, M. le Président.

(Fin de la séance à 10 h 19)